

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DVD 118 : Signature d'une convention avec le Département de Paris pour la mise à disposition de personnel de l'Inspection Général des Carrières.

Mme Annick LEPETIT et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Département des Yvelines pour la mise à disposition de personnel.

Sur le rapport présenté par Mme Annick Lepetit au nom de la 3e Commission et M. Pierre MANSAT au nom de la 8e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec le Département des Yvelines pour la mise à disposition de personnel, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 74, article 7473, fonction 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2011 et suivants.